

Labenne, mercredi 5 octobre 2022

NUMÉRIQUE

## La fibre optique arrive à Labenne

*Depuis le mois de septembre, certains logements sont éligibles à la fibre. On vous explique comment cela fonctionne.*

### La fibre optique, un enjeu majeur

C'est le Département des Landes qui déploie, via PIXL et le SYDEC, la fibre optique sur le territoire communal. Le déploiement se fait en plusieurs étapes. C'est pour cela que l'on relève des disparités au sein même de la commune. On vous explique les différentes étapes car l'arrivée de la fibre optique est un enjeu majeur pour le territoire, les habitants et les entreprises.

### Les étapes du déploiement :

1. Les études et la construction du réseau sont les premières étapes durant lesquelles les travaux pour passer la fibre n'ont pas encore démarré ou sont en cours ;
2. L'étape de pré-commercialisation est celle durant laquelle tous les branchements sont faits et disponibles, elle dure 3 mois ;
3. L'étape de commercialisation est la dernière. Toutes celles et ceux qui le souhaitent peuvent accéder à la fibre en testant tout d'abord leur éligibilité puis en souscrivant un abonnement fibre.

À Labenne, l'étape de commercialisation s'est ouverte en septembre 2022 et se terminera en mai 2023, date à laquelle tous les foyers labennais pourront être reliés à la fibre.

### Comment savoir si mon logement peut être connecté à la fibre ?

Il vous suffit de :

1. Tester votre éligibilité sur : <https://www.pixl-fibre.fr/eligibilite/>
2. Contacter l'opérateur d'accès à Internet de votre choix présent sur le réseau PIXL : <https://www.pixl-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>
3. Souscrire un abonnement qui convient à vos besoins et envies
4. Prendre rendez-vous avec votre opérateur pour l'intervention de raccordement à votre domicile

À noter, qu'en aucun cas la Ville ne peut intervenir dans ce processus. Car même si le déploiement de la fibre est porté par l'initiative publique, le raccordement du logement reste bien à la discrétion de chaque habitant.

Au cœur de quartiers récents, la construction du réseau et la connexion de certains logements nécessite parfois de passer des câbles et/ou poser des boîtiers sur des façades de maisons. La fixation de ces équipements nécessite la signature de conventions entre les propriétaires et PIXL. Cette démarche administrative peut être une cause de retard de l'arrivée de la fibre.

## **Un forum pour trouver son opérateur**

La Ville et PIXL vont organiser un forum des opérateurs afin que les habitants viennent à leur rencontre et prennent connaissance des différentes offres disponibles sur le territoire.

Si votre logement est éligible avant le forum des opérateurs, il n'est pas nécessaire d'attendre cette date pour démarcher l'opérateur de votre choix.

Toutes les informations sur le déploiement de la fibre par ici : <https://www.pixl-fibre.fr/>

Prise de contacts et renseignements : <https://www.pixl-fibre.fr/aide-et-contact/>